

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2018 - Les nouveaux tests d'homologation perturbent le marché

En septembre 2018, 12 242 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 3,5 % par rapport à septembre 2017. Cette baisse intervient après une série de seize augmentations d'affilée, inédite depuis 1999. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 8,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 6,9 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois de septembre. Ce recul est un contrecoup de la hausse exceptionnelle du mois d'août (+ 43 %) liée au changement de la réglementation relative à l'homologation des voitures neuves intervenue le 1^{er} septembre. La désaffection à l'égard des motorisations gazole s'est poursuivie.

La croissance des immatriculations de véhicules utilitaires, non concernées par le durcissement de la réglementation, a en revanche été dans la lignée des mois précédents (+ 7,8 % en septembre après + 7,5 % en août et + 9,5 % en juillet).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 849	1 466	538	1 047	1 454	7 354
Cyclomoteur	212	103	38	69	168	590
Motocycle	253	90	37	99	108	587
Voiturette	15	7	5	16	12	55
Remorque légère et caravane	130	99	42	78	83	432
VASP léger	199	102	61	57	93	512
Autobus et autocar	1	2	3	-	8	14
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	669	344	90	171	289	1 563
Camion	56	26	5	13	15	115
Tracteur routier	74	34	38	28	42	216
Semi-remorque	35	26	38	27	37	163
Remorque lourde	7	7	1	-	4	19
VASP lourd	9	3	3	1	10	26
Tracteur agricole	82	86	62	70	73	373
Engin agricole (autre que tracteur)	53	45	51	18	56	223
Ensemble	4 644	2 440	1 012	1 694	2 452	12 242

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

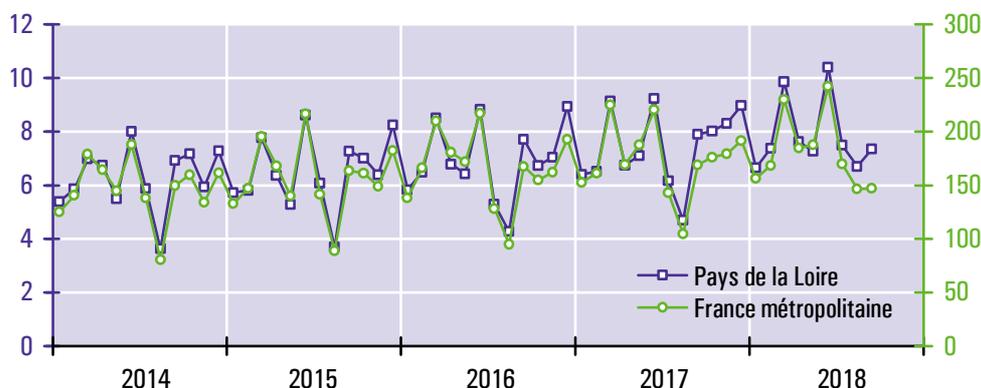
En septembre 2018, 7 354 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 6,9 % par rapport à septembre 2017, presque deux fois plus faible que celle observée en France métropolitaine (- 13,0 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 10,9 % dans la région et de 6,7 % dans l'Hexagone.

La baisse du mois dernier est la première depuis avril 2017. Elle n'est pas annonciatrice d'un retournement durable du marché mais simplement la conséquence ponctuelle de la modification de la réglementation européenne sur la pollution automobile.

En effet, le 1^{er} septembre, le cycle de mesure WLTP des consommations et des rejets polluants, apparu l'an dernier, a été étendu à la totalité des véhicules légers neufs. Les nouveaux tests d'homologation, plus restrictifs qu'auparavant, ont incité la plupart des constructeurs à brader en juillet et en août les véhicules les plus polluants (ceux ne pouvant plus être mis sur le marché depuis le début du mois de septembre) ou à les auto-immatriculer en vue de leur vente ultérieure par leurs concessionnaires sous la dénomination "occasion zéro kilomètre".

Les constructeurs ont consenti des rabais importants, jusqu'à - 49 % dans l'Hexagone d'après le magazine Auto Plus, sur certains de leurs modèles thermiques (essence et gazole). Ces baisses de prix ont entraîné une envolée des immatriculations de voitures pendant l'été (+ 21 % en juillet et + 43 % en août) et par ricochet un recul en septembre.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

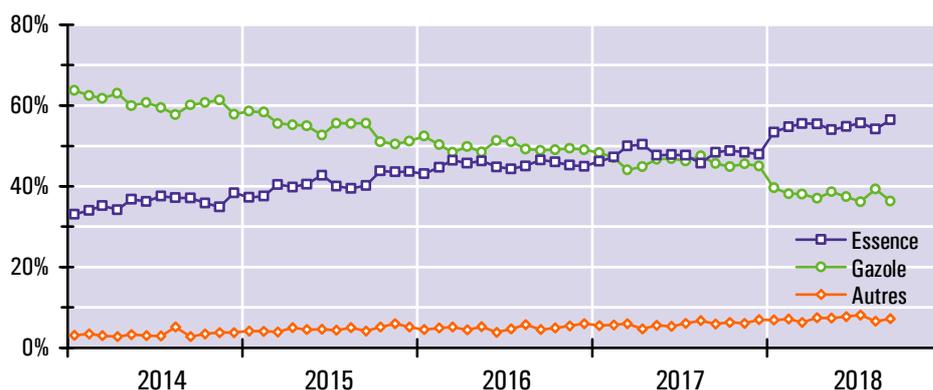
	Septembre 2018			Octobre 2017 à sept. 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 849	39 %	- 9 %	36 826	38 %	+ 13 %
Maine-et-Loire (49)	1 466	20 %	- 4 %	18 682	19 %	+ 11 %
Mayenne (53)	538	7 %	+ 1 %	6 592	7 %	+ 6 %
Sarthe (72)	1 047	14 %	- 15 %	15 055	16 %	+ 9 %
Vendée (85)	1 454	20 %	- 3 %	18 876	20 %	+ 10 %
Essence	4 149	56 %	+ 8 %	51 123	53 %	+ 25 %
Gazole	2 671	36 %	- 26 %	38 160	40 %	- 6 %
Hybride	416	5,7 %	+ 26 %	5 341	5,6 %	+ 55 %
Électricité	116	1,6 %	- 16 %	1 372	1,4 %	- 2 %
Autres motorisations	2	0,0 %	+ 100 %	35	0,0 %	- 5 %
Personnes morales	3 247	44 %	- 12 %	40 811	42 %	+ 10 %
Personnes physiques	4 107	56 %	- 3 %	55 220	58 %	+ 11 %
Ensemble	7 354	100 %	- 7 %	96 031	100 %	+ 11 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2018 et celles de septembre 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

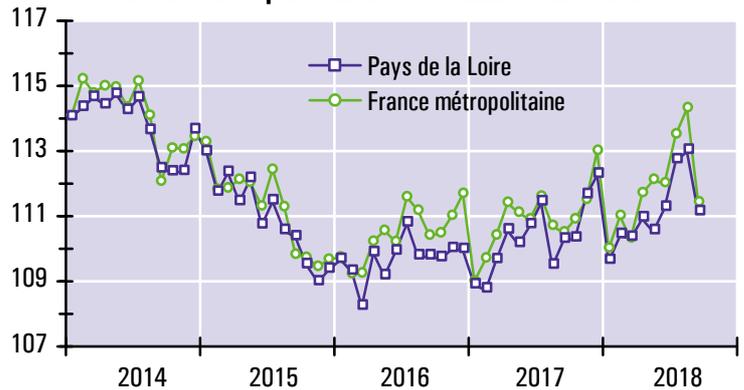


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en septembre 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,1 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à septembre 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

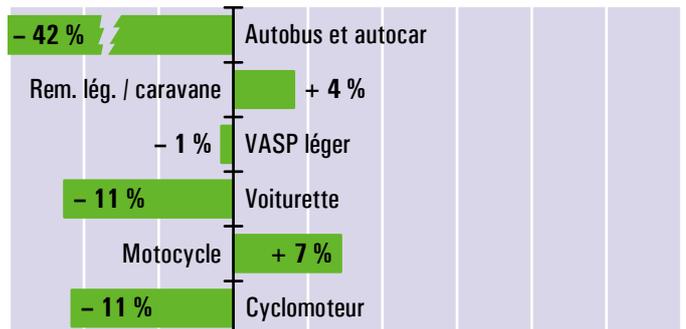
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 54 % et 23 % des immatriculations du mois de septembre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse de 42 %, ses ventes ont diminué de moitié sur le seul mois de septembre.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 7,8 % à celles de septembre 2017. En cumul annuel, les ventes ont augmenté de 9,6 %. Le marché le plus dynamique est celui des semi-remorques (+ 26 %). Les immatriculations de camions, qui avaient diminué en continu lors des sept premiers mois de l'année, ont relevé la tête en août (+ 2 %) et en septembre (+ 67 %). En année glissante, elles sont désormais en croissance de 1,4 %.

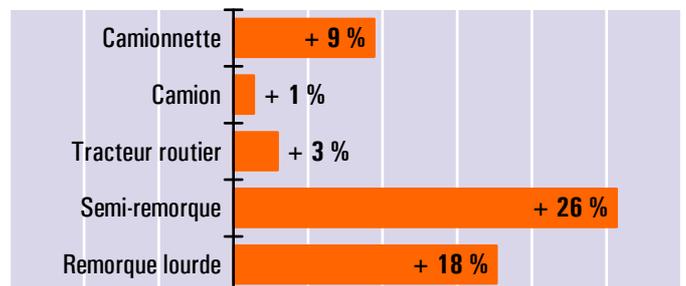
Sur le segment du machinisme agricole, les ventes de tracteurs ont cru d'un quart en un an. Après avoir fortement progressé en août (+ 61 %) et en septembre (+ 33 %), les immatriculations d'autres engins agricoles sont à l'équilibre sur douze mois.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

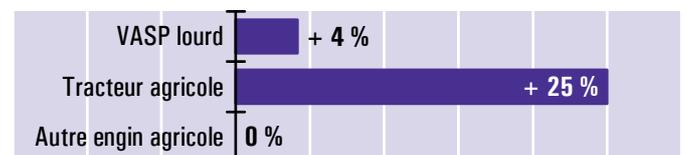
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2017 à sept. 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2016 à sept. 2017)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).